

Le 9 septembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON.

Absents : M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Procurations : M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Célia DUMAS à Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire :

OBJET : Modification de la demande de fonds de concours dans le cadre du plan de relance initié par Saint-Etienne Métropole – Aménagement du centre bourg : place de l'église et ruelles du centre historique, place du marché et rue de Saint-Just

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2541-12,10,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°2021.00084 du 25 mars 2021 relatif au règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil métropolitain n°2023.00120 du 23 mars 2023, repoussant la date d'éligibilité des projets initiés jusqu'au 30 juin 2024,

Vu la délibération n°2023-80 du 4 décembre 2023, par laquelle le Conseil municipal a sollicité un fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole d'un montant de 938 865,75 € pour une dépense totale estimée à 1 877 731,50 € HT, pour les travaux d'aménagement du centre bourg : place de l'église et ruelles du centre historique, place du marché et rue de Saint-Just,

Considérant qu'en raison de l'évolution du projet et de la répartition des dépenses entre la Commune et Saint-Etienne métropole, il y a lieu de modifier l'estimation totale des dépenses et le montant du fonds de concours sollicité auprès de Saint-Etienne métropole,

Monsieur le Maire expose la nouvelle estimation de la dépense des travaux d'aménagement du centre bourg, à savoir :

Le montant total de l'opération à la charge de la commune est de 1 978 676,50 € HT, réparti de la manière suivante :

- Phase 1 « place de l'église et ruelles du centre historique » : 1 101 619,50 € HT,
- Phase 2 « place du marché » : 201 687 € HT,
- Phase 3 « rue de Saint-Just » : 574 425 € HT,
- Maîtrise d'œuvre et études : 100 945 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Fonds de concours SEM	989 338,25 €	50 %
Travaux	1 877 731,50 € HT	Commune La Fouillouse	989 338,25 €	50%
Maitrise d'œuvre et études	100 945 € HT	Autres financeurs	0 €	0%
TOTAL	1 978 676,50 € HT	TOTAL	1 978 676,50 € HT	100%

Monsieur le Maire propose que la Commune de La Fouillouse présente une demande de fonds de concours auprès de Saint-Etienne métropole pour l'aménagement du centre bourg : centre historique, place du marché et rue de Saint-Just le plus haut possible, à savoir à hauteur de 50% du reste à charge du coût de l'opération soit 989 338,25 €.

Le reste du financement de l'opération, sera assuré sur les fonds propres de la Commune et des aides qu'elle pourrait solliciter auprès d'éventuels financeurs.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,*

- **DE SOLLICITER** un fonds de concours d'un montant aussi élevé que possible, auprès de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du plan de relance métropolitain pour les travaux d'aménagement du centre bourg : place de l'église et ruelles du centre historique, place du marché et rue de Saint-Just, à savoir 989 338,25 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de fonds de concours,
- **DE DIRE** que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du budget de la commune.

Fait à la Fouillouse, le 9 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Amaury GARDE



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240909-2024-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024
Publication : 10/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation